



IFSI - IFAS Jura-Nord
Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants
6 rue Jean Flamand – 39100 Dole
Ifsi.secretariat@ch-dole.fr – 03-84-79-41-40



LIVRET D'ACCUEIL

L'équipe pédagogique est heureuse de vous accueillir !



FORMATION INITIALE

AIDE-SOIGNANT(E)

INFIRMIER(E)

Nos valeurs

Proximité

Réflexivité

Personnalisation

Autonomie

INNOVATION

SIMULATION

UNE EQUIPE
PEDAGOGIQUE
DYNAMIQUE ET
COMPETENTE

FORMATION CONTINUE

TUTORAT INFIRMIER ET AIDE
SOIGNANT

Quotas :

70 places en 1^{ère} année, filière infirmière

57 places*, filière aide-soignante

* dont 12 places réservées à la rentrée du 1^{er} trimestre
de l'année

EDUCATION

THERAPEUTIQUE

VALIDATION DU NIVEAU 1 DE
L'OMS

1- Présentation de l'institut	page 4
2- Trombinoscope	page 5
3- Plan des locaux de l'institut	page 6
4- Présentation des formations dispensées à l'institut	page 7
4.1- La formation infirmière	page 7
4.2 -La formation aide-soignante	page 12
4.3- La formation continue	page 15
5- Périmètre des stages	page 16
6- Présentation de l'alternance cours/stages	page 17
7- Aspects financiers	page 18
8- Vie pratique à l'Institut	page 18
9- Vie étudiante	page 19

1- PRESENTATION DE L'INSTITUT

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Aides-Soignants (IFAS) Jura-Nord est un institut public, rattaché au Centre Hospitalier Louis Pasteur (CHLP) de Dole.

Cet établissement public de santé se compose de 381 lits et places (médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et réadaptation, unité de soins de longue durée, hébergement pour personnes âgées dépendantes).



Il comprend différents pôles d'activités :

- Urgences
- Prestataires médico techniques
- Médecine
- Femme-Enfant
- Gériatrie
- Bloc, Anesthésie, Surveillance Continue, Chirurgie ou Chirurgie ambulatoire et Médecine Physique et de Réadaptation (BASC MPR)

Le CHLP assure des missions de Service Public Hospitalier 24h sur 24. C'est à la fois un centre de diagnostic, de traitement avec ou sans hospitalisation, de prévention et d'enseignement.

L'IFSI/IFAS de Dole a également un partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR Santé FC).

L'Institut est situé dans le bâtiment Passerelle Entreprises Expansion 39 – Entrée C

L'adresse de l'**IFSI/IFAS JURA NORD** est :

6, rue Jean Flamand 39100 DOLE

- Téléphone : 03.84.79.41.40 / 03.84.79.41.43
- Fax : 03.84.79.14.97
- Courriel : ifsi.secretariat@ch-dole.fr
- Site Internet : www.ifsi.ch-dole.fr





Mme Nathalie BLANCHARD,
Directrice de l'institut - CSS



Mme Anne CAULE,
Secrétaire



Mme Amandine BARTHÉLÉMY,
Secrétaire



Mme Lydie BOMMARTIN,
Secrétaire



Mme Sylvie CUINET,
CSF filière AS, formateur AFGSU et
manutention



Mme Patricia JUPILLE,
CSF 3^e année



Mme Sabrina GUINCHARD,
RP - CSF filière AS,



Mme Sandrine CHARMY,
RP - CSF 3^e année, formateur tutorat,
référente inter-filière éthique



Mme Marie-Odile LEGOIX,
CSF 1^e année, puéricultrice,
formateur manutention



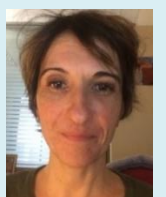
Mme Christelle JEANNIN,
CSF 3^e année, référente violences
faites aux femmes, formateur service
sanitaire, tutorat



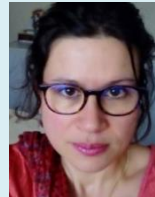
Mme Valérie TAVARES,
RP - CSF 1^e année, référente
simulation



Mme Fabienne GARRIEN-MAIRE,
CSF 2^e année, référente formateur
ETP, service sanitaire



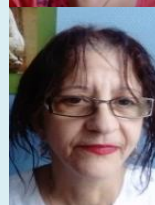
Mme Cécile DERAY,
CSF 1^e année, formateur service
sanitaire



Mme Adeline MONNAMI,
CSF 2^e année, référente
développement durable et hygiène



Mme Karine SAUTRAY,
RP - CSF 2^e année, référente
handicap inter-filière, formateur
ETP, éthique



Mme Yamina BOUGUERRA,
ASH

Légende :

CSS : Cadre Supérieur de Santé

CSF : Cadre de Santé Formateur

RP : responsable pédagogique

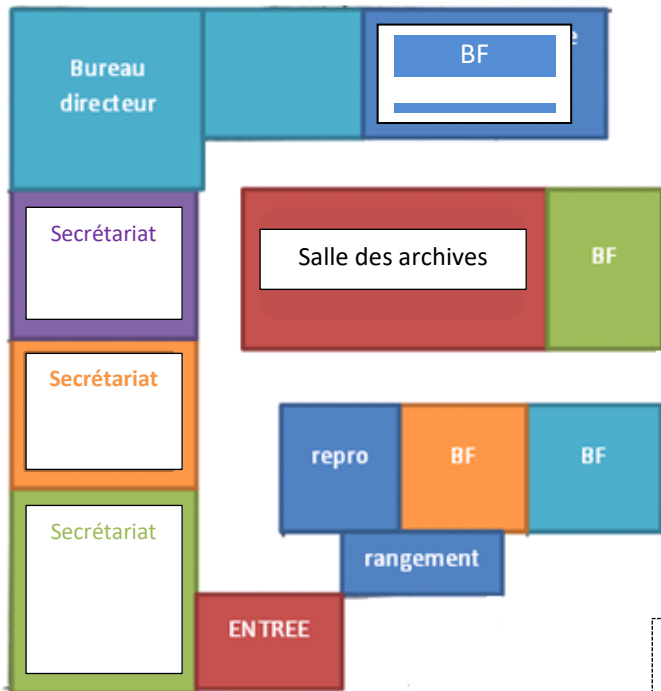
ASH : Agent des services hospitaliers



Mme Céline APARICIO,
ASH

3- PLAN DES LOCAUX DE L'INSTITUT

1er étage : Service Administratif



Légende :

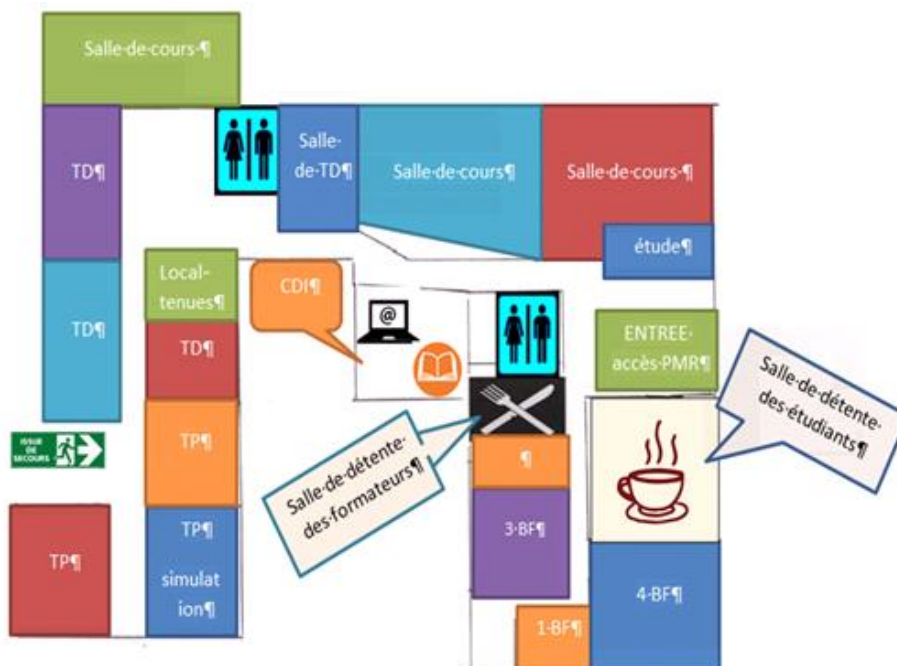
BF : Bureau Formateur

TD : salle Travaux Dirigés

TP : salle Travaux Pratiques

CDI : Centre de Documentation et d'Information

2ème étage : dédié aux formations



4- PRESENTATION DES FORMATIONS DISPENSEES DANS NOTRE INSTITUT.

4.1 - La formation infirmière

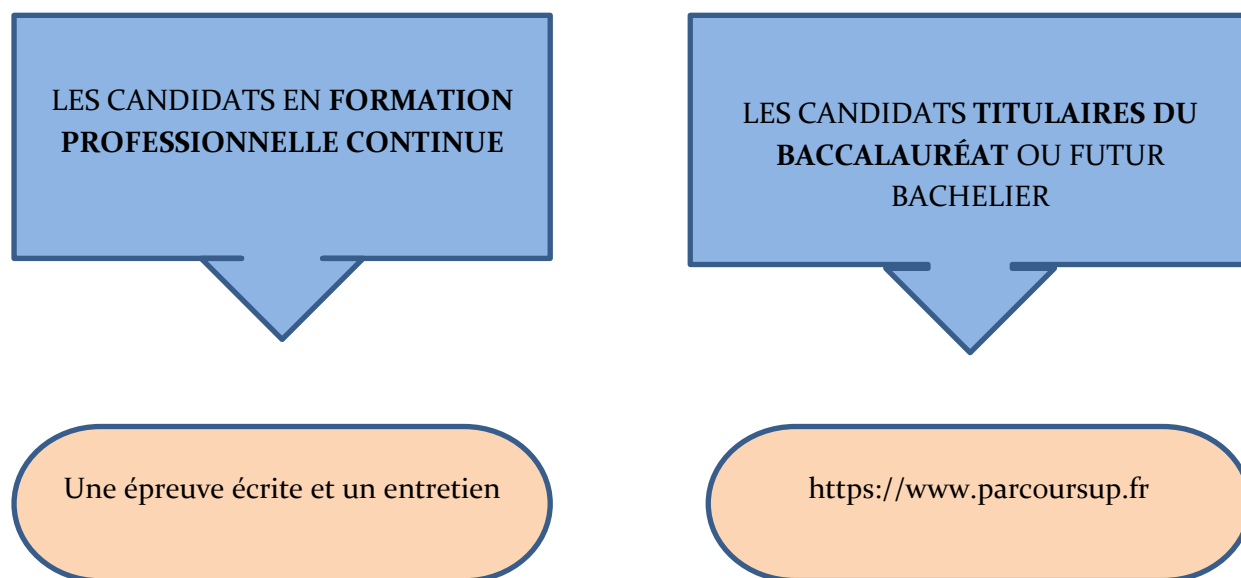
4.1.1 : Le métier

Le métier d'infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leurs parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration :

4.1.2 : Les voies d'accès à la formation

Pour être admis à effectuer les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être **âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre** de l'année des épreuves de sélection.



Sont considérés candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, les personnes justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale (y compris les diplômés aides-soignants et auxiliaires de puériculture) à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

4.1.3 : Descriptif de la formation

Cette formation professionnalisante permet d'obtenir un diplôme d'état infirmier et un grade de licence. Elle repose sur l'acquisition des 10 compétences requises pour l'exercice de la profession



La formation se déroule sur 3 années réparties en 6 semestres, soit 4200 heures. La spécificité de cette formation intégrative est l'alternance d'enseignements théoriques (2100 heures) et d'enseignements cliniques (2100 heures).

1 ^{ère} année					
"Se connaître soi pour prendre soin des autres"					
SEMESTRE 1		ECTS	SEMESTRE 2		ECTS
UE 1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	3	UE 1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	2
UE 1.3	Législation, éthique, déontologie	2	UE 1.2	Santé publique et économie de la santé	2
UE 2.1	Biologie fondamentale	1	UE 2.3	Santé, maladie, handicap, accident de la vie	2
UE 2.10	Infectiologie et hygiène	2	UE 2.6	Processus psychopathologiques	2
UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	2	UE 3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	2
UE 2.2	Cycles de la vie et grandes fonctions	3	UE 3.2	Projets de soins infirmiers	1
UE 2.4	Processus traumatiques	2	UE 4.2	Soins relationnels	1
UE 3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	UE 4.3	Soins d'urgences	1
UE 4.1	Soins de confort et de bien-être	2	UE 4.4	Thérapeutique et contribution au diagnostic médical	2
UE 5.1	Accompagnement dans les soins quotidiens	2	UE 4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	1
UE 6.1	Méthodes de travail et utilisation des TICs	2	UE 5.2	Evaluation d'une situation clinique	2
UE 6.2	Anglais	2	UE 6.2	Anglais	2
STAGE	5 Semaines	5	STAGE	5 Semaines + 5 Semaines	10

2 ^{ème} année "Construire son identité professionnelle"					
SEMESTRE 3		ECTS	SEMESTRE 4		ECTS
UE 1.2	Santé publique et économie de la santé	3	UE 1.3	Législation, éthique, déontologie	3
UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	1	UE 2.7	Processus dégénératif et défaillance organique	2
UE 2.5	Processus infectieux	2	UE 3.4	Initiation à la démarche de recherche	2
UE 2.8	Processus obstructif	2	UE 3.5	Encadrement des professionnels de soins	2
UE 3.2	Projets de soins infirmiers	1	UE 4.3	Soins d'urgence	1
UE 3.3	Rôles infirmiers, organisation du travail, interprofessionnalité	1	UE 4.4	Thérapeutique et contribution au diagnostic médical	2
UE 4.2	Soins relationnels	2	UE 4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	1
UE 4.6	Soins éducatifs et préventifs	2	UE 4.6	Soins éducatifs et préventifs	2
UE 5.3	Communication et conduite de projet	4	UE 5.4	Soins éducatifs, formation des professionnels	4
UE 6.2	Anglais	2	UE 6.2	Anglais	1
STAGE	10 semaines	10	STAGE	10 semaines	10

3 ^{ème} année "se préparer à la prise de poste"					
SEMESTRE 5		ECTS	SEMESTRE 6		ECTS
UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	2	UE 3.4	Initiation à la démarche de recherche	2
UE 2.6	Processus psychopathologique	2	UE 4.8	Qualité des soins, évaluations des pratiques	3
UE 2.9	Processus tumoraux	2	UE 5.6	Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles	8
UE 3.3	Rôles infirmiers, organisation du travail, interprofessionnalité	2	UE 5.7	optionnelle	1
UE 4.2	Soins relationnels	1	UE 6.3	Anglais	1
UE 4.4	Thérapeutique et contribution au diagnostic médical	2	Stage	8 semaines + 7 semaines	15
UE 4.7	Soins palliatifs	2			
UE 5.5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	4			
UE 5.7	optionnelle	1			
UE 6.2	Anglais	2			
Stage	10 semaines	10			

Le parcours de stage de l'étudiant s'effectue en accord avec le cadre formateur de suivi et la coordinatrice pédagogique. Il repose sur **4 types de stage**:

- ✚ Soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique)
- ✚ Soins en santé mentale et en psychiatrie
- ✚ Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation (gériatrie, service de convalescence ...)
- ✚ Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (domicile, travail, école, crèches...)

4.1.4 : Les évaluations

ÉVALUATIONS THÉORIQUES

Unités d'enseignements en lien avec les compétences à acquérir



Evaluation en fin de semestre
contrôle de connaissances, dossiers de recherche, épreuves orales ou épreuves pratiques



DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER (10 compétences)
GRADE DE LICENCE (180 ECTS)

ÉVALUATIONS CLINIQUES

Acquisition de l'ensemble des éléments de chaque compétence



Evaluation lors des stages
par les tuteurs*



* Un tuteur est un professionnel de santé qui vous accompagne dans l'acquisition de vos compétences.

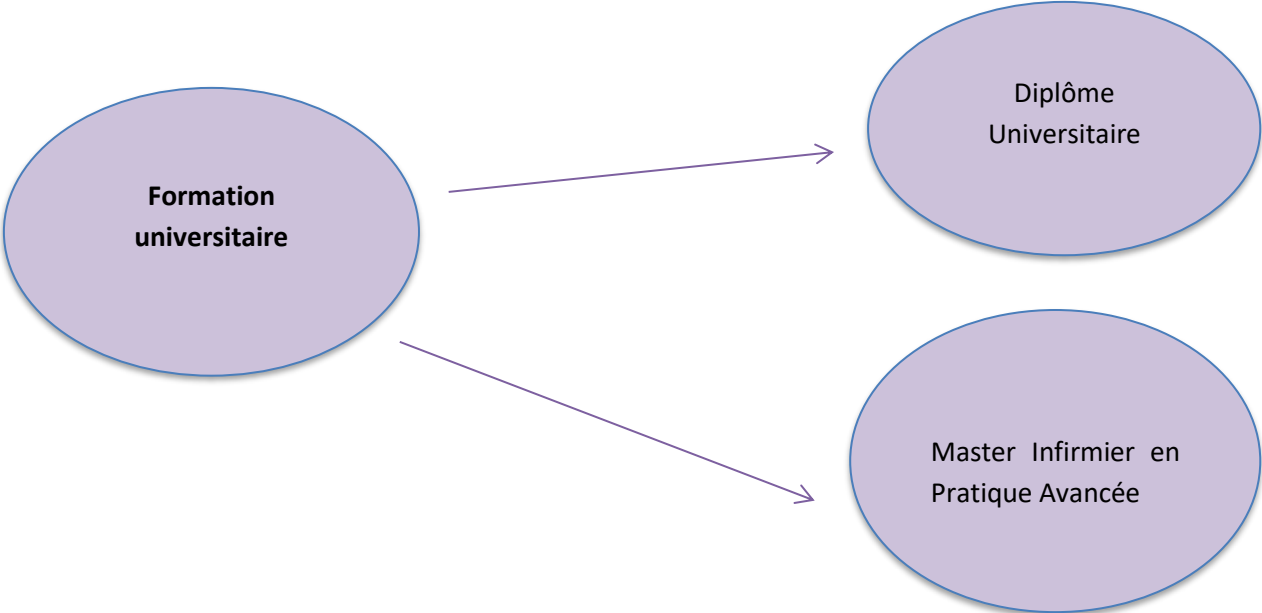
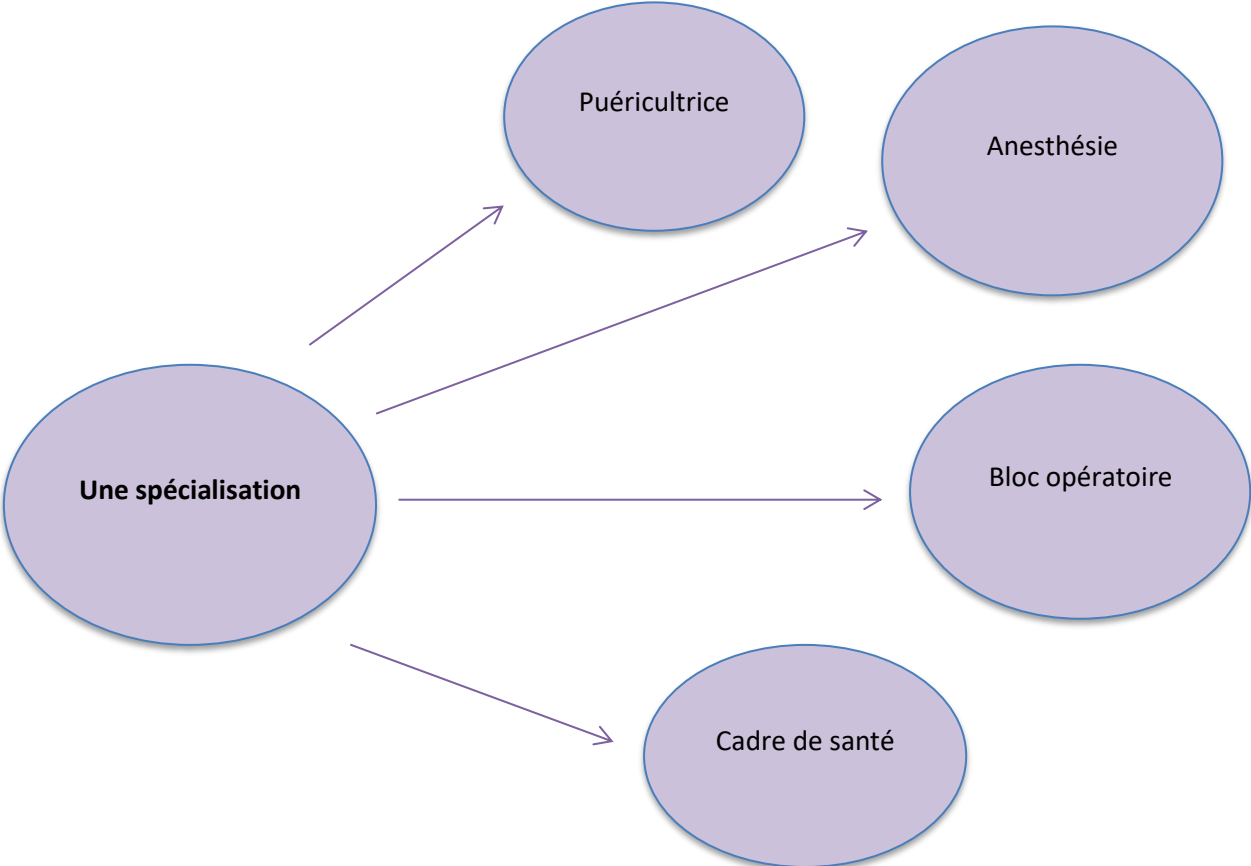
TABLEAU DES EVALUATIONS 2022-2023 SEMESTRES IMPAIRS

EVALUATIONS Semestre 1			EVALUATIONS Semestre 3			EVALUATIONS Semestre 5		
UE	Dates	Heures	UE	Dates	Heures	UE	Dates	Heures
1.1	01/02/2023	10h30/12h	1.2	07/10/2022	Présence au séminaire	2.6	24/01/2023	14h/16h
1.3	31/01/2023	10h30/11h30	2.5	09/11/2022	9h/11h	2.9	26/01/2023	8h30/10h30
2.1	13/10/2022 (Régionale)	8h30/9h30	2.8	08/11/2022	9h/11h	2.11	26/01/2023	10h30/12h
2.2	02/02/2023	9h/11h	2.11	07/11/2022	15h30/16h30	3.3	25/01/2023	8h30/12h30-14h/17h
2.4	31/01/2023	13h30/15h30	3.2	09/11/2022	13h30/15h30	4.2	24/01/2023	10h30/12h30
2.10	16/12/2022	12h30	3.3	09/11/2022	15h30/16h30	4.4	24/01/2023	8h30/9h30
2.11	03/02/2023	9h/11h	4.2	06/01/2023	17h	4.7	26/01/2023	14h/16h
3.1	02/02/2023	14h/16h	4.6	14/10, 25/11, 27/01/23	Présence aux regroupements	5.5	09/01/2023	12h30
4.1	01/02/2023	14h/16h	5.3	10/11/2023	8h30/12h30-14h/17h	5.7	17/01/2023	12h30
5.1	27/01/2023	12h	6.2	07/11/2022	13h30/14h30	6.2	05/01/2023	23h55
6.1	16/12/2022	17h						
6.2	16/01/2023	23h55						

TABLEAU DES EVALUATIONS 2022-2023 SEMESTRES PAIRS

EVALUATIONS Semestre 2			EVALUATIONS Semestre 4			EVALUATIONS Semestre 6		
UE	Dates	Heures	UE	Dates	Heures	UE	Dates	Heures
1.1	23/05/2023	9h/10h30	1.3	27/06/2023	12h30	3.4	19-mai-23	16h
1.2	19/05/2023 (Régionale)	16h	2.7	Régionale semaine 24 ?	9H/11H ?	4.8	19/06/2023	12h30
2.3	25/05/2023	11h/12h	3.4	29/06/2023	14h/16h	5.6	Soit le 23/06 soit le 26/06/2023	
2.6	25/05/2023	8h30/10h	3.5	SSES 31 mars 2023		5.7	Date à déterminer	
3.1	28/06/2023	12H30	4.3	14/06/2023	8h30/12h30-14h/17h	6.2	19-mai-23	23h55
3.2	28/06/2023	12H30	4.4	13/06/2023	8h30/12h30-14h/17h			
4.2	30/06/2023	9h	4.5	29/06/2023	8h30/10h30			
4.3	AFGSU		4.6	16/06/2023	12h30			
4.4	26/05/2023	8H30/12h30-14h/17h	5.4	19/06/2023	12h30			
4.5	23/05/2023	11h30/12h30	6.2	12-juin-23	13h30/14h30			
5.2	24/05/2023	8h30/12h30-14h/17h						
6.2	23-mai-23	23h55						

Et après l'obtention du diplôme d'état d'infirmier...

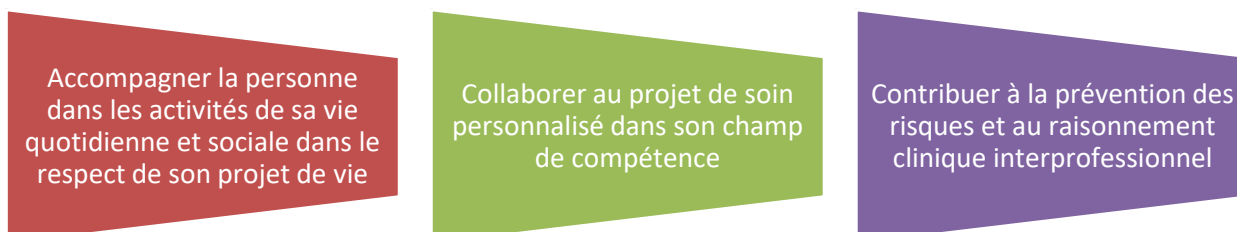


4.2- La formation Aide-Soignant(e).

4.2.1 : Le métier

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :



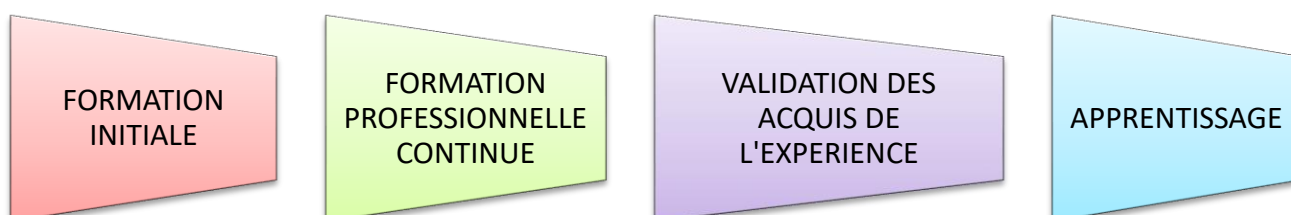
L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

4.2.2 : Les voies d'accès à la formation

Pour être admis, les candidats doivent être **âgés de dix-sept ans au moins** à la date d'entrée en formation.

La formation est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :



La sélection est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Aucun frais afférent à la sélection n'est demandé aux candidats.

4.2.3 : Descriptif de la formation

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Organisation de la formation théorique :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
- Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
- Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
- Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
- Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
- Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
- Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
- Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
- Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
- Module 9. - Traitement des informations	35 h
- Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

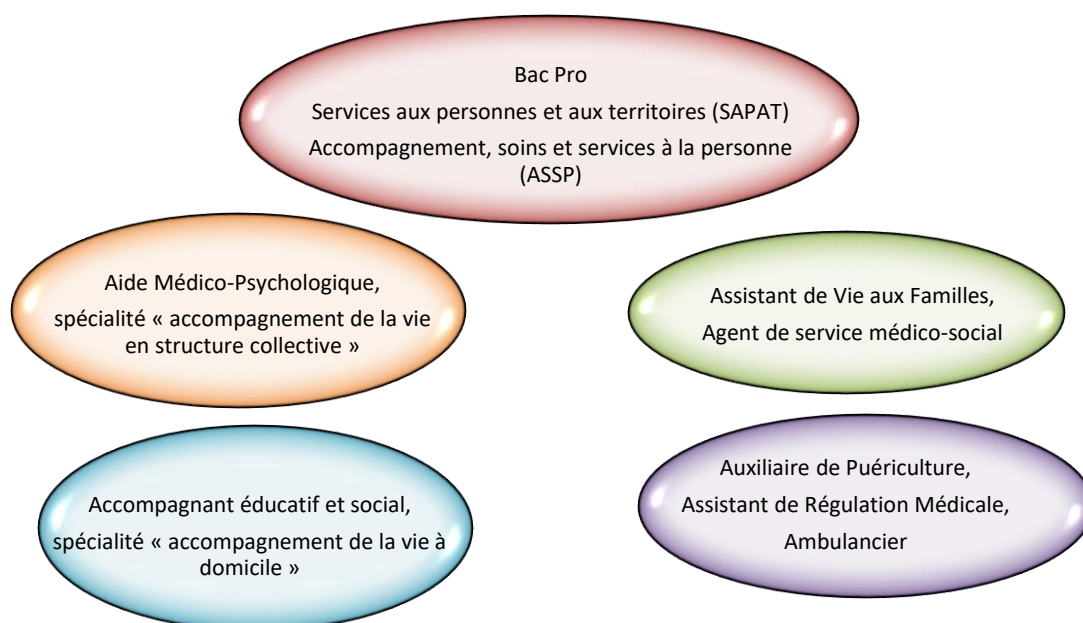
Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées, trois périodes de 5 semaines et une période de 7 semaines en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Parcours de formation partiels :

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :



4.2.4 : Les évaluations

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Référentiel de compétences

BLOCS DE COMPETENCES	COMPETENCES
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Planification des évaluations :

BLOCS DE COMPETENCES	MODULES (M)	EVALUATION	RATTRAPAGE
1 - <i>Accompagnement et soins de la personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale</i>	M 1 et M 2	mardi 16 mai 2023	mercredi 31 mai 2023
2 - <i>Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</i>	AFGSU	évaluation continue à chaque session	
	M 3 et M 4	mardi 3 janvier 2023	lundi 13 février 2023
	M 5	mercredi 4 et jeudi 5 janvier 2023	lundi 13 février 2023
3 - <i>Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</i>	M 6	mardi 9 mai 2023	mercredi 24 mai 2023
	M 7	mardi 2 mai 2023	mercredi 24 mai 2023
4 - <i>Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</i>	M 8	mardi 8 novembre 2022	lundi 5 décembre 2022
5 - <i>Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</i>	M 9	jeudi 23 février 2023	lundi 24 avril 2023
	M 10	vendredi 7 avril 2023	lundi 24 avril 2023

4.3- Formation continue

L'institut propose des actions de formation continue à destination des professionnels infirmiers et aides-soignants :

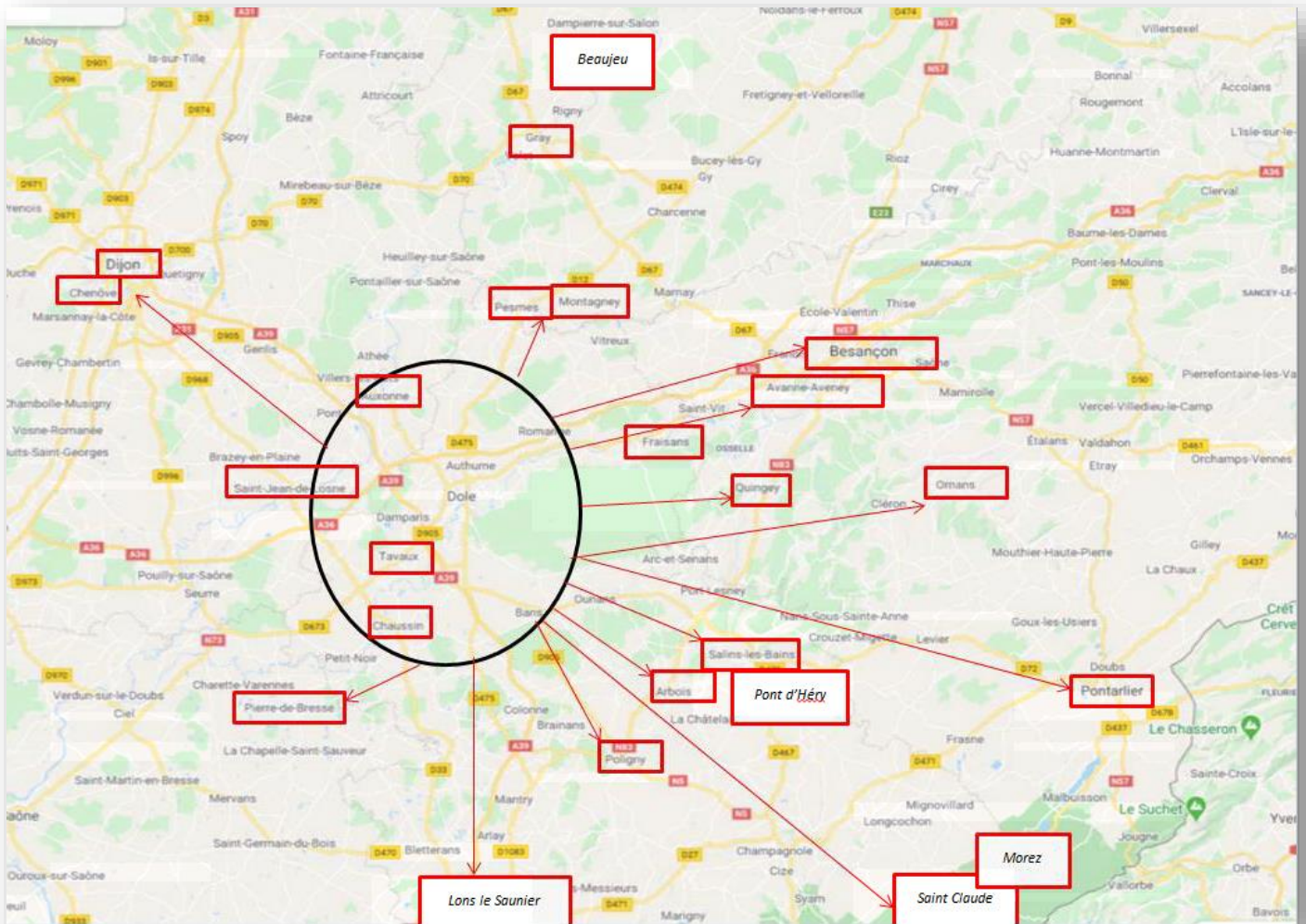
○ Tutorat des étudiants en soins infirmiers

- Objectifs de la formation
 - Formaliser sa pratique
 - Construire le parcours de stage de l'étudiant
 - Initier une démarche réflexive
 - Evaluer les compétences infirmières
- Organisation
 - Animation cadres formateurs, infirmiers tuteurs par 2 cadres formateurs la filière IDE
 - 2 sessions de 4 jours par an, travail intersession
 - Groupe de 12 infirmiers de tout domaine d'exercice

○ Tutorat des élèves aides-soignants

- Objectifs de la formation
 - Maîtriser les points clés du référentiel de formation aide-soignant
 - Discerner le rôle et la fonction des différents acteurs du tutorat
 - Développer une posture tutorale privilégiant la réflexivité de l'élève
 - Développer des pratiques évaluer compétences
- Organisation
 - Animation cadres formateurs par 2 cadres formateurs de la filière aide-soignante
 - 2 sessions de 2 jours par an, travail intersession
 - Groupe de 12 aides-soignants de tout domaine d'exercice

5- PERIMETRE DES STAGES



Les stages s'effectuent dans la région Bourgogne-Franche-Comté, dans des établissements publics ou privés, en intra et extra hospitalier, sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage.

Les apprenants doivent se rendre sur leurs lieux de stage par leurs propres moyens.

Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers sont pris en charge lorsque ceux-ci se trouvent sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'IFSI, dans la même région ou dans une région limitrophe. Il n'y a pas de remboursement pour les autres lieux de stage. Les étudiants en situation de promotion professionnelle doivent faire leur demande de remboursement des frais de transport auprès de leur employeur.

Pour les stagiaires de l'IFAS, il n'y a pas de remboursement des frais de transport.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants en soins infirmiers pendant la durée des stages. Cette indemnité est fixée par semaine de stage selon l'Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants :

- **36 euros en 1ère année**
- **46 euros en 2ème année**
- **60 euros en 3ème année**

6- PRESENTATION DE L'ALTERNANCE COURS/STAGES

RUBAN PEDAGOGIQUE 2022/2023

	Semaine		1ère année INF	2ème année INF	3ème année INF	AS	
2022	AOUT	35	29/08 au 04/09				
		36	05/09 au 11/09	Rentrée le 5/09	Rentrée le 5/09	Rentrée le 29/08	
	SEPTEMBRE	37	12/09 au 18/09				
		38	19/09 au 25/09				
		39	26/09 au 02/10				
		40	03/10 au 09/10				
	OCTOBRE	41	10/10 au 16/10				
		42	17/10 au 23/10				
		43	24/10 au 30/10				
		44	31/10 au 06/11				
	NOVEMBRE	45	07/11 au 13/11				
		46	14/11 au 20/11				
		47	21/11 au 27/11				
48		28/11 au 04/12					
DECEMBRE	49	05/12 au 11/12					
	50	12/12 au 18/12					
	51	19/12 au 25/12					
	52	26/12 au 01/01					
2023	JANVIER	1	02/01 au 08/01				
		2	09/01 au 15/01				
		3	16/01 au 22/01				
		4	23/01 au 29/01				
		5	30/01 au 05/02				
	FEVRIER	6	06/02 au 12/02				
		7	13/02 au 19/02				
		8	20/02 au 26/02				
	MARS	9	27/02 au 05/03				
		10	06/03 au 12/03				
		11	13/03 au 19/03				
	AVRIL	12	20/03 au 26/03				
		13	27/03 au 02/04				
		14	03/04 au 09/04				
	MAY	15	10/04 au 16/04				
		16	17/04 au 23/04				
		17	24/04 au 30/04				
	JUIN	18	01/05 au 07/05				
		19	08/05 au 14/05				
		20	15/05 au 21/05				
		21	22/05 au 28/05				
		22	29/05 au 04/06				
	JUILLET	23	05/06 au 11/06				
		24	12/06 au 18/06				
		25	19/06 au 25/06				
		26	26/06 au 02/07	30 juin	30 juin	30 juin	
	AUGUST	27	03/07 au 09/07				
		28	10/07 au 16/07				
		29	17/07 au 23/07				
		30	24/07 au 30/07				

	Vacances scolaires
	Vacances des apprenants
	Stages AS
	stages IDE

7- ASPECTS FINANCIERS

➤ COÛT

Pour information, les coûts à prévoir à l'entrée en formation en soins infirmiers sont :

- Droit d'inscription universitaire : 170 € annuel (Tarif 2022)
- CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) : 95 € annuel (Tarif 2022)
- Remarques : prévoir l'achat de manuel et de livres conseillés

Pour information, les coûts à prévoir à l'entrée en formation aide-soignante sont :

- 184€ droits d'inscription (tarif 2022)

➤ AIDES FINANCIERES

Chaque dossier d'apprenant est particulier. Pour vous aider dans vos démarches concernant les bourses d'études du Conseil régional, les allocations du pôle emploi, un dossier de financement particulier, Anne CAULE, secrétaire au sein de l'Institut de Formation, vous aiguillera et vous indiquera les différentes aides dont vous pouvez bénéficier.

8 -VIE PRATIQUE A L'INSTITUT

➤ ACCES ET STATIONNEMENT

Vous avez accès au parking en face de l'IFSI (mais le nombre de places est limité), ainsi qu'aux rues du Capitaine Lacuzon et du maréchal de Lattre de Tassigny.

La rue Jean Flamand est réservée aux riverains.

Veillez privilégier le co-voiturage chaque fois que possible.

➤ RESTAURATION

L'IFSI ne possède pas de self, mais un espace de convivialité vous est proposé où vous pourrez trouver un distributeur de boissons chaudes et un point d'eau.

Le self du CHLP vous propose des repas le midi. Les étudiants infirmier(es) bénéficient du tarif CROUS. Le paiement du repas s'effectue avec la carte du CHLP qui vous est confiée en début d'année, et qu'il importe de créditer via une application à télécharger sur votre smartphone.



A proximité de l'IFSI vous trouverez des boulangeries, magasins bio, restauration rapide (kebab, burgers, ...). Le « Cours Saint Maurice » à proximité, vous permet de pique-niquer dans un cadre agréable.

➤ WIFI GRATUIT

➤ SALLE INFORMATIQUE



Une salle informatique (ordinateurs, imprimante) est à votre disposition pendant les heures d'ouverture de l'IFSI.

➤ MYKOMUNOTE

Le site de « MyKomunoté » vous permet d'avoir accès à vos plannings de cours, vos résultats d'évaluation, aux documents transmis par vos formateurs...

➤ DOCUMENTATION

L'IFSI de Dole a établi plusieurs partenariats afin de favoriser l'accès à une documentation professionnelle de qualité. Vous aurez ainsi la possibilité de consulter et / ou d'emprunter des documents :

- CDI, au sein de l'IFSI, avec quelques documents et revues professionnelles.
- Médiathèque, 2 rue Bauzonnet à Dole
- Bibliothèque professionnelle d'ETAPES, 9 rue Henri Jeanrenaud à Dole
- Bibliothèque universitaire de Besançon (étudiants en soins infirmiers)

Un accès à des revues professionnelles en ligne est également possible depuis les locaux de l'IFSI.

➤ ACCESSIBILITE

Le parking de l'institut dispose d'une place réservée aux personnes à mobilité réduite.

L'accès aux locaux se fait depuis le parking par l'intermédiaire d'une rampe antidérapante et des paliers haut et bas horizontaux. Un ascenseur permet l'accès aux étages depuis le rez de chaussée. Les circulations intérieures présentent toutes une largeur de passage minimale de 140 cm. Les 2 groupes sanitaires comportent chacun une cabine aux normes PMR.

L'accessibilité, l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap, sont formalisés par l'institut afin d'adapter la prestation au contexte spécifique de ce public.

9 -VIE ETUDIANTE

➤ SE LOGER

L'établissement ne dispose pas d'un internat. Le CROUS se situe à Besançon (25).

Vous aurez la possibilité de trouver des logements privés ou de passer par un organisme de logement public. Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie au 03.84.79.79.79 ou sur le site www.doledujura.fr.

➤ JOBS ETUDIANTS

A partir de la 2^{ème} année de formation et sous réserve de validation de certaines UE, vous avez la possibilité de postuler pour des remplacements aides-soignants. Une attestation vous sera délivrée et n'est valable qu'avec le statut étudiant.

Présence d'un tableau d'affichage destiné aux offres d'emploi dans le foyer, transmission des offres reçues par mail.

➤ **SORTIR A DOLE**

Vous trouverez des idées de sorties en allant sur le site : www.sortiradole.fr

L'équipe est à votre disposition pour de plus amples informations.

